



## **DOSSIER DE PRESSE**

**- Commémoration -**

**93<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918**

**- Vendredi 11 novembre 2011 -**

**Contacts Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration du 93<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 2011 est présidée par le Haut-Commissaire de la République, représenté par M. Sylvain Rousselle, Secrétaire général adjoint et Chef de la subdivision administrative des îles Australes, en présence des hautes autorités de l'Etat et de la Polynésie française.

Elle est marquée par une cérémonie militaire qui commence à partir de 8h30, avenue Pouvanaa A Oopa, à laquelle participent les forces armées en Polynésie française aux ordres du colonel Fabrice Beaugrand, adjoint interarmées des forces armées en Polynésie française.

Le Haut-Commissaire présidera une cérémonie qui aura lieu à Uturoa - Raiatea le vendredi 11 novembre 2011 à 6h45.

### DEROULEMENT GENERAL DE LA CEREMONIE

- 08h10 :** Mise en place terminée
- 08h15 :** Arrivée du commandant des troupes  
Inspection des troupes  
Honneurs aux emblèmes
- 08h30 :** Arrivée des autorités  
Salut au drapeau de la gendarmerie par les autorités civiles et l'AMP.
- 08h40 :** Remise de décoration
- Lecture du message du Président de la République
- 08h50 :** Dépôt de gerbes  
Minute de silence  
Marseillaise  
Fin de la cérémonie

A l'issue de la cérémonie, les anciens combattants sont conviés à un rafraîchissement servi à la Résidence de Papeete.

A cette occasion, des cartes d'anciens combattants seront remises.

#### **Contacts Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)



## CARTES D'ANCIENS COMBATTANTS – Une reconnaissance de la Nation

Institué par la loi du 19 décembre 1926, c'est la première fois que les cartes seront remises depuis la refonte nationale du circuit d'attribution en 2010. La carte est attribuée définitivement et n'est renouvelée qu'en cas de perte ou détérioration.



### Qui sont les bénéficiaires ?

Les militaires ayant participé :

- à la Première Guerre mondiale,
- aux opérations menées entre 1918 et 1939,
- à la Seconde Guerre mondiale,
- à la guerre d'Indochine
- Les militaires et dans certaines conditions les civils ayant pris part : aux combats en Tunisie entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962, aux combats au Maroc entre le 1er juin 1953 et le 2 juillet 1962, à la guerre d'Algérie entre le 31 octobre 1954 et le 2 juillet 1962,
- aux conflits armés et opérations et missions menées conformément aux obligations et engagements internationaux de la France depuis 1945 (par exemple : guerre du Golfe, opérations en ex-Yougoslavie)

### Quelles sont les conditions à remplir ?

- La règle de base est d'**avoir appartenu à une unité reconnue combattante pendant au moins 90 jours.**
- La nature des conflits postérieurs à 1945 a conduit à l'élaboration de nouveaux critères :
  - les actions de feu ou de combat de l'unité (**9 actions sont exigées**),
  - les actions de feu ou de combat personnelles (**cinq au moins**),
  - **4 mois de présence pour la guerre d'Algérie, les combats au Maroc et en Tunisie.**
- La carte est en outre accordée de plein droit aux **blessés de guerre et aux titulaires de citations avec croix.**

### Contacts Presse

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)



## Quelle est la procédure à suivre pour l'obtention de cette carte ?

Le formulaire de demande de carte du combattant est disponible au service de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) de votre lieu de résidence (Maison du combattant, Boulevard Pomare V, Vaininiore, Papeete, Tél. 42 03 24). La demande doit être accompagnée de pièces jointes :

- Pour tous les demandeurs
  - une photographie d'identité récente (norme française)
  - tout document militaire en votre possession (photocopie ou originaux)
  - si case état civil différent cochée, un certificat de concordance de moins de 3 mois
  - si case représentant légal cochée, une copie du jugement ou pouvoir autorisant un tiers à vous représenter
- Pour les demandeurs de nationalité étrangère résidant en France :
  - Photocopie du titre de séjour en cours de validité
- Pour les demandeurs de nationalité française :
  - Une photocopie de votre pièce d'identité

Ces demandes sont instruites par le service de l'ONAC-VG de Polynésie française et sont ensuite soumises à l'avis de la commission nationale de la carte du combattant. Cet avis est suivi d'une décision d'attribution ou de rejet de la carte.

## Quels sont les avantages particuliers pour le titulaire d'une carte du combattant ?

- La carte du combattant ouvre droit :
- à la retraite du combattant, (609,40 €/an-**72 721 FCP** en **2011**, 664,80 €/an-**79 332 FCP** en 2012)
- au port de la croix du combattant,
- au titre de reconnaissance de la Nation,
- à la constitution d'une rente mutualiste majorée par l'Etat qui bénéficie d'avantages fiscaux,
- à une demi-part d'impôt sur le revenu à partir de 75 ans,
- à la qualité de ressortissant de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- au privilège de recouvrir le cercueil d'un drap tricolore.

### Contacts Presse

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)



## **Les huit anciens combattants qui recevront leur carte ce vendredi 11 novembre 2011**

**M. BIGUET Thierry** (Adjudant) 42 ans  
5ème Bataillon d'Infanterie à Sarajevo en 1995,  
3ème Régiment de Hussards Mostar en 2003  
République Centre Africaine en 2007-2008  
Carte du Combattant au titre de la 4ème génération du Feu

**M. GABERT Serge** (Major) - 51 ans  
A servi au 8ème Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine  
Gabon 1977-1978  
Tchad 1989  
Gabon 1990  
République Centre Africaine 1990  
Rwanda 1990  
Gabon 1992-1994  
Ex-Yougoslavie 1996  
République Centre Africaine 1996-1997  
Ex-Yougoslavie 2000 et 2002  
République Centre Africaine 2003  
Gabon 2003  
Carte du Combattant au titre de la 4ème génération du Feu

**M. GOMEZ Francis** (Major) - 49 ans - Armée de l'air  
Opération "Epervier"  
Tchad 1987  
République Centre Africaine 1987  
Détachement Air Gabon 1999  
Carte du Combattant au titre de la 4ème génération du Feu

**M. MAESO Jean-Louis** - 72 ans - Gendarme  
Carte du Combattant au titre de la 3ème génération du Feu Algérie

**M. MOINARD Frédéric** (Adjudant) - 38 ans  
2ème Bataillon d'Infanterie à Sarajevo en 1995,  
Opération "Salamandre" Mostar 1996  
Bataillon Logistique Kosovo 2001  
Opération "Licorne" République de Côte d'Ivoire 2008-2009  
Carte du Combattant au titre de la 4ème génération du Feu

**M. PAULMIER Jacques** (Major) - 74 ans  
Marin - Porte avions "La Fayette" 1957-1958  
Carte du Combattant au titre de la 3ème génération du Feu Algérie

**M. PALLAGROSSI Nicolas**

**M. DREUX Vincent**  
RIMAP 1ère Cie Bleu 2 -

**Contacts Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)



## HOMMAGE AUX MILITAIRES FRANÇAIS MORTS POUR L'ENGAGEMENT OPERATIONNEL

A partir de cette année, le 11 novembre permettra de rendre hommage aux militaires français morts en OPEX (opérations extérieures) et de manière plus générale aux militaires français engagés en opérations.

Les armées ont répondu présentes, fortement sollicitées tout au long de l'année, de la poursuite des offensives en Kapisa à l'engagement en Libye en passant par la Côte d'Ivoire, le Sahel, le Japon, le Liban, la lutte contre la piraterie et la protection de nos concitoyens sur le territoire national et dans le monde. Jusqu'à **13 000** hommes ont été engagés simultanément en OPEX soit **50 % de plus** qu'il y a un an (8 700). Plus de 40 000 militaires ont été projetés en opérations en un an malgré de fortes contraintes.

La multiplication des engagements de la France, la dureté de certains (25 militaires morts en OPEX depuis le 11 novembre 2010), mais aussi la réussite de ces engagements (Afghanistan, République de Côte d'Ivoire, Libye) ont témoigné et témoignent encore de :

- la qualité des militaires français, de leur engagement à servir la France ;
- la capacité des forces armées à assurer notre sécurité, à assumer notre rang et nos responsabilités sur la scène européenne et internationale.

Les armées sont aux rendez-vous des crises, des engagements de la France grâce aux **hommes et aux femmes qui ont fait le choix de servir leur pays**, grâce à leurs familles qui vivent aussi cet engagement chaque jour. Plus qu'un coût financier et matériel, la guerre, nos engagements ont avant tout un coût humain. **25 militaires sont morts** en opérations depuis un an, une centaine de blessés sur le seul théâtre afghan depuis le début de l'année.

2 500 militaires mobilisés chaque jour sur le territoire national pour protéger nos concitoyens.

« Nos soldats, nos marins, nos aviateurs ont une mission. Leur détermination à l'accomplir, au service leur pays, au péril de leur vie, les honorent.

### ***Réorganisation des armées***

La plus importante réforme des armées depuis la professionnalisation, et même depuis près de 40 ans est en cours. Aujourd'hui, les engagements opérationnels, à l'étranger, en notre territoire national, sont respectés, au prix d'efforts importants – les forces, les équipements sont à flux tendus. Les armées participent et doivent continuer à participer à l'effort général du pays de réduction des dépenses conscients des efforts de la Nation pour préserver son outil de défense. La réorganisation passe par la mise en place d'une véritable chaîne interarmées du soutien avec, notamment, la création de 60 bases de défense, la suppression de 54 000 postes, la mutation et le transfert de plus de 50 000 militaires et civils.

### **Contacts Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)



## REMISE DE DECORATIONS

### Le médaillé



**Chevalier de l'ordre national du mérite - remise par le Colonel Fabrice Beaugrand**

- Major Michel MESSAGER

**Contacts Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)



## MESSAGE

### Message de Monsieur le Président de la République Hommage de la Nation aux soldats Morts pour la France Vendredi 11 novembre 2011

Il y a quatre vingt dix ans, au petit matin du 28 janvier 1921, dans un silence qui incarnait à lui seul le deuil de tout un peuple, le Soldat inconnu était inhumé sous l'Arc de Triomphe. La République consacrait le monument élevé aux victoires de la Révolution et de l'Empire à la dépouille d'un simple soldat tombé au cours du conflit le plus meurtrier de toute notre Histoire.

A travers lui, la France rendait donc hommage à tous ceux qui comme lui avaient sacrifié leur vie sur tous les champs de batailles de *la Grande Guerre*.

Chaque jour, depuis, le ravivage de la Flamme du Souvenir est là pour perpétuer cet hommage et rappeler l'immensité, aujourd'hui presque inconcevable, du sacrifice.

Au fil du temps, les morts de la Seconde Guerre mondiale, d'Indochine et d'Afrique du Nord furent à leur tour honorés sous l'Arc de Triomphe, mais le 11 Novembre est resté une journée consacrée au seul souvenir des soldats tombés au cours de la guerre de 14-18.

La disparition du dernier combattant du Premier conflit mondial, le 12 mars 2008, et la perspective des manifestations, qui commémoreront dans deux ans le centenaire de la Grande Guerre, impliquaient de faire évoluer la portée symbolique de la journée nationale du 11 novembre.

La pérennité du culte qui est rendu quotidiennement sur la place de l'Etoile au souvenir du Soldat inconnu, incarnation même du sacrifice du combattant, permet d'établir une filiation directe entre les différentes générations du feu. C'est le même sang, celui d'un même Peuple, qui a été, à chaque fois, versé pour la France et ses valeurs. Que nos soldats soient nés sur le sol de notre pays ou aux confins de nos anciennes colonies, ils sont les enfants d'une même France, les soldats d'une même République à laquelle ils ont fait le don ultime, ce don sur lequel personne ne peut jamais revenir, celui de leur vie.

Ces vies ont été données pour que la France demeure et pour que la République perdure. Quel que soit le lieu, quel que soit le moment de notre Histoire, ce don est sacré et il mérite le même hommage, la même reconnaissance, la même ferveur. La mort au service de la France ne fait pas de différence. Le champ d'honneur est de toutes les guerres et de tous les conflits qui ont impliqué notre pays.

C'est pour cette raison que désormais, chaque 11 novembre, tous ceux qui ont donné leur vie pour la France, que ce soit pour la défense de la Patrie ou lors des opérations extérieures auxquelles notre pays participe, seront également associés à cet hommage solennel de la Nation.

Aujourd'hui, en ce début de XXIème siècle, nos troupes sont engagées en Afrique, au Proche-Orient, en Afghanistan et des soldats continuent à tomber sous le drapeau Français pour que notre drapeau, lui, jamais ne tombe.

Il est juste et légitime que ces soldats rejoignent désormais dans la commémoration ceux qui les ont précédés dans le sacrifice au cours du XXème siècle, au service de notre destin et de nos valeurs, pour que vive la République et que vive la France.



Nicolas Sarkozy